

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/94/T/2017
POUR LA REHABILITATION DE LA DIGUE DE PROTECTION DE LA
RIVIERE MUTIMBUZI, Phase II**

Date de Publication : 25/04/2017

Date d'ouverture des offres : 25/5/2017

1 Objet

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des sites de carrières, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, désire procéder à la réhabilitation d'un (1) site identifié dans la province de Bujumbura. A cet effet, le Ministère entend dès lors confier ce travail à des Entreprises expérimentées dans la réhabilitation de site à savoir :

- Province Bujumbura, Commune Mutimbuzi, Site Digue de protection de la rivière Mutimbuzi.

2 Financement du marché

Le marché sera financé sur le « Budget Général de l'Etat, Exercice 2017 ».

3 Spécification du marché

La passation du Marché sera ouverte à des entreprises à égalité de conditions.

4 Allotissement

La réhabilitation prévue dans le cadre du présent marché est en **un seul (1) lot** selon la province: Site Digue de protection de la rivière Mutimbuzi phase II.

5 Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sera effectué dans un délai de six (6) mois maximum à compter de la date de notification du marché.

6 Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute entreprise, qu'elle participe à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

7 Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le DAO peut être obtenu à la Cellule de Gestion des Marchés Publics moyennant une quittance de paiement « Achat DAO N° DNCMP/94/T/2017 » de Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 FBU) à verser au compte n°1101/0004 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.



8 Visite de terrain

Une visite guidée de terrain est prévue en date du 16/05/2017 à 9 heures précises du matin au site à réhabiliter. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

9 Présentations des offres

Les soumissionnaires ne peuvent présenter qu'une seule offre selon le lot. Les offres doivent être soumises à la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme sis avenue de la Cathédrale Régina Mundi derrière les bureaux du SENAT et devront porter la mention « Réponse à l'Appel d'Offres n°DNCMP/94.../T/2017 », Réhabilitation de la Digue de protection de la Rivière Mutimbuzi phase II », à n'ouvrir qu'en séance publique du 25/05/2017.

Les offres techniques et financières doivent être présentées dans deux enveloppes séparées et glissées dans une enveloppe extérieure sous pli fermé ne portant pas l'identité du soumissionnaire.

L'offre technique présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- Le modèle de soumission ;
- Le statut de l'entreprise ;
- La méthode et l'organisation envisagées ;
- Les spécifications techniques et les capacités financières comportant :
 - ✓ Expérience technique pour des travaux analogues,
 - ✓ Le chiffre d'affaires des deux dernières années pour un montant d'au moins cent millions de francs Burundais (100 000 000 FBU).
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes de l'OBR, en original et en cours de validité ;
- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Le calendrier d'exécution ;
- L'adresse fixe et connue du Soumissionnaire ;
- L'attestation de non faillite du Tribunal de Commerce ;
- La preuve d'achat portant le numéro du DAO ;
- La garantie bancaire de soumission ;
- L'attestation de non-redevabilité en original délivrée par l'INSS ;
- L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table de matières ;
- Registre de commerce.

10 Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

11 Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme au plus tard le 25/05/2017 à 10 heures
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.




12 Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présent à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un Représentant de la DNCMP; dans la salle qui sera indiquée par le Responsable du CGMP sise dans les enceintes du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, derrière le Sénat, le 25/05/2017 à 10 heures 30.

13 Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

- L'Offre financière
- Avoir les capacités techniques dans la réhabilitation des sites diversifiés :
 - o Respecter les normes de réhabilitation
 - o Avoir les capacités financières requises pour bien mener ce marché.

Fait à Bujumbura, le 22/05/2017

LE RESPONSABLE DE LA CELLULE
DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

Ir. Simon SINDAYIHEBURA

LE PRESIDENT DE LA CELLULE DE GESTION
DES MARCHES PUBLICS

Ir. Audace MANIRAKIZA